



**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET EUROPÉENNES**

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION**

MINISTRE CHARGÉ DE LA COOPÉRATION

MINISTRE CHARGÉE DE L'OUTRE-MER

Paris, le 26 janvier 2012

M. Henri de Raincourt, ministre chargé de la Coopération, Mme Marie-Luce Penchard, ministre chargée de l'Outre-mer, et M. Harold Martin, Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, ont signé aujourd'hui une Convention relative à l'accueil de « Délégués pour la Nouvelle-Calédonie » au sein de notre réseau diplomatique et consulaire dans le Pacifique.

Cette convention met en œuvre, de manière concrète, la possibilité qu'offrent les accords de Nouméa et la loi organique du 19 mars 1999 à la Nouvelle-Calédonie d'être représentée auprès des États de la région Pacifique.

Avec ce nouveau texte, des Délégués de la Nouvelle-Calédonie vont être déployés au sein de nos Ambassades dans le Pacifique, donnant à ce territoire ainsi une meilleure visibilité auprès des pays où ils seront implantés.

La signature de cette Convention témoigne de la volonté de la Nouvelle-Calédonie de renforcer encore davantage son intégration régionale dans le Pacifique. Pour l'État, c'est une illustration de la stratégie qui consiste à laisser à nos territoires d'Outre-mer le plus de responsabilité possible dans leurs domaines de compétence, dans le respect des engagements internationaux et européens de la France. Déjà membre de plein droit de la Communauté du Pacifique et du Programme Océanien pour l'Environnement, la Nouvelle-Calédonie est membre associé du Forum des Îles du Pacifique, et le gouvernement soutient son projet de devenir membre de cette organisation.

La France mène une politique de coopération active dans la région, en participant au financement de la Communauté du Pacifique et du Programme Régional Océanien de l'Environnement. La France finance également, par le « Fonds Pacifique », une soixantaine de projets de coopération par an, dans lesquels est impliqué au moins l'un des trois territoires français du Pacifique, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française ou Wallis-et-Futuna. La France contribue également à hauteur de 20% au Fonds européen de développement, qui est un acteur majeur de la coopération internationale dans la région.

Cette convention, la première à être signée, pourra servir de modèle afin de renforcer la visibilité de nos Outre-mer à l'international.

CONTACTS PRESSE

MINISTRE CHARGÉ DE LA COOPÉRATION – 27 rue de la Convention 75015 Paris
Charlotte DOLLOT, Conseillère presse et communication
charlotte.dollot@diplomatie.gouv.fr – 01.43.17.64.58

MINISTRE CHARGÉ DE L'OUTRE-MER – 27, rue Oudinot 75007 Paris
Matthieu BEJOT, Conseiller presse et communication
matthieu.bejot@outre-mer.gouv.fr – 01.53.69.26.74